



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal temporaire de circulation

Rétrécissement de la chaussée – rue de l'Eau à Hobscheid

En raison de travaux de raccordement dans la rue de l'Eau à Hobscheid, le collège échevinal, lors de sa séance du 12 septembre 2023, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Du mardi, 18 septembre 2023 jusqu'au 19 septembre 2023, chaque jour entre 7h00 et 18h00, l'interdiction de stationnement dans la rue de l'Eau à Hobscheid est supprimée sur un côté de la rue (du côté du bâtiment sis 2, Grand-Rue) sur le tronçon limité depuis son intersection avec la Grand-Rue jusqu'à la hauteur de la maison sise 1, rue de l'Eau.
- Art. 2 : Du mardi, 18 septembre 2023 jusqu'au 19 septembre 2023, chaque jour entre 7h00 et 18h00, la chaussée dans la rue de l'Eau à Hobscheid est rétrécie sur une voie sur le tronçon limité depuis son intersection avec la Grand-Rue jusqu'à la hauteur de la maison sise 1, rue de l'Eau.
- Art. 3 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 4 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 12 septembre 2023
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu